

PROCÈS-VERBAL de la réunion du cinquième Forum Ouvriers suivant le XXVIII^e Congrès [28-FO-05], tenue le 22 novembre 2018, à compter de 9 h, à l'Hôtel Plaza, salle Carmen, sis au 3031, boulevard Laurier, à Québec, sous la présidence de la consœur LINA CHIASSON, 4^e vice-présidente nationale.

OUVERTURE DU FORUM

La consœur LINA CHIASSON agit comme présidente d'assemblée et prononce l'allocution d'ouverture. Elle est assistée du confrère NORMAN PARADIS, représentant régional politique de la région 01 Québec – Chaudière-Appalaches et du confrère RENAUD TURCOTTE, représentant régional politique de la région 06 Bas-St-Laurent – Côte-Nord – Gaspésie et les Îles, qui agit comme secrétaire d'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

La consœur LINA CHIASSON, vice-présidente responsable du Forum Ouvriers, souhaite la bienvenue aux membres présents. Le confrère NORMAN PARADIS se présente rapidement. Étant nouvellement élu à titre de représentant régional politique, en remplacement de la consœur MÉLANIE SIMARD, le confrère RENAUD TURCOTTE prend un instant pour se présenter.

La consœur LINA CHIASSON porte à leur attention qu'une pétition au gouvernement du Canada pour un accès universel à l'assurance-chômage est en circulation pour signature. Elle fait la lecture des bonifications demandées au régime actuel d'assurance-emploi pour qu'il cesse de pénaliser injustement les femmes dans l'accès à des prestations.

ORDRE DU JOUR

AUX FINS DE DÉCISION :

1. **Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal du Forum Ouvriers du 15 juin 2018 [28-FO-04]**

AUX FINS D'INFORMATION :

4. **Suivis du dernier Forum**
5. **Propositions adoptées au Conseil syndical de juin 2018**
6. **Dossiers de classification**
 - 6.1 CVEM / PPSR / Opérateur de foreuse mobile
 - 6.2 Fusion des listes de rappel
 - 6.3 Appel de classement
7. **Relativité salariale 2019**
8. **Mon SFPQ en ligne**
 - 8.1 Capsule « Comment remplir un grief »
9. **La nétiquette**
10. **Modifications apportées à la Loi sur les normes du travail**
11. **Propositions au Conseil syndical**

12. Dossier des recours
13. Place à la délégation membre CMMRP
14. Place à la délégation autre que le MTMDET
15. Divers

1. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE

Le confrère NORMAN PARADIS valide les personnes titulaires d'une délégation officielle.

1. Proposition n° 1

28-FO-05-P-21

Il est proposé par le confrère ROBERT GÉLINAS
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS MONGRAIN

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation officielle. (Réf. : annexe A Liste des personnes titulaires d'une délégation officielle)

PROPOSITION ADOPTÉE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR [28-FO-05]

Le confrère RENAUD TURCOTTE fait la lecture de l'ordre du jour.

2. Proposition n° 1

28-FO-05-P-22

Il est proposé par le confrère STEVE MORIN
Appuyé par le confrère CLAUDE BÉRUBÉ

Que l'on adopte l'ordre du jour du présent Forum Ouvriers tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU FORUM DU 15 JUIN 2018 [28-FO-04]

Le confrère NORMAN PARADIS demande s'il y a des modifications ou des commentaires à apporter au procès-verbal du forum du 15 juin 2018.

3. Proposition n° 1

28-FO-05-P-23

Il est proposé par le confrère LUC CREVIER
Appuyé par le confrère CARL TREMBLAY

Que l'on approuve le procès-verbal du Forum Ouvriers du 15 juin 2018 [28-FO-04] comme présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. SUIVIS DU DERNIER FORUM

Relativement au dernier forum, le confrère NORMAN PARADIS rappelle l'importance de prendre des notes lors des rencontres afin de diffuser correctement l'information aux membres dans leur secteur de travail. Les points suivants sont en suivi :

- La candidature de monsieur STÉPHANE VOYER a été déposée au ministère de la Justice pour souligner son acte de civisme. L'Assemblée nationale procédera à la remise d'une médaille d'ici deux ans.
- La nouvelle directive de classification pour la classe d'emploi de gardien a été adoptée le 20 novembre 2018 par le Conseil du trésor (information reçue en fin de journée). Le Syndicat est en attente du

règlement des griefs et le Conseil du trésor attend que la directive de classification soit mise en place afin de régler les griefs.

- Pour la classe d'emploi de patrouilleur, la directive de classification a été adoptée le 21 août 2018 et la signature des règles d'intégration a eu lieu le 12 octobre 2018. L'employeur a 120 jours à compter du 12 octobre pour faire parvenir l'avis d'intégration. À la date de l'avis, l'employé a 45 jours pour effectuer un appel de classement.
- À l'aide d'un exemple, le confrère PARADIS souligne qu'il est efficient de dénoncer les situations SST dans les milieux de travail via le rapport d'événement SST remis lors du dernier forum. En terminant, il répète qu'il ne faut pas hésiter à l'utiliser et à le transmettre soit à leur comité SST ou à Hélène Rochefort, conseillère à la Santé et sécurité du travail afin que le Syndicat puisse intervenir.

5. PROPOSITIONS ADOPTÉES AU CONSEIL SYNDICAL DE JUIN 2018

Le confrère RENAUD TURCOTTE fait le suivi de la proposition de novembre 2017 apportée au Conseil syndical de juin 2018, soit que le SFPO regarde la possibilité de donner accès aux comptes rendus des différents CMMRP et autres documents discutés lors du Forum Ouvriers et qu'ils soient déposés sur les services en ligne. La proposition a été adoptée et l'accès est effectif.

En ce qui a trait à la proposition du 15 juin 2018 apportée au Conseil syndical du 16 juin 2018, soit la modification à la règle de fonctionnement relative à la négociation dans la fonction publique - unité « Ouvriers », elle a été approuvée. Les légères modifications ont été mises à jour dans les Statuts et règlements. Par le fait même, le titre MTMDET est redevenu MTQ. Des modifications ont été apportées aux articles suivants : art. 5, 4^e picot, art. 8.1, 3^e picot et art. 9.1, 1^{er} picot.

Le confrère YVON BRAULT, trésorier général, est de passage pour expliquer la procédure relative aux notes de frais du Forum et du Conseil syndical.

6. DOSSIERS DE CLASSIFICATION

6.1 CVEM / PPSR / Opérateur de foreuse mobile

Les confrères OLIVIER BORY, coordonnateur et MARC LÉVESQUE, conseiller, tous deux à la Classification, équité salariale et mouvements de personnel, font une présentation de la fusion à venir pour les classes d'emploi suivantes : conducteur de véhicules et d'équipements mobiles classe I (459-15) et classe II (459-20), poseur de panneaux de signalisation routière (459-40) et opérateur de foreuse mobile (431-15).

De prime abord, le confrère BORY précise le contexte dans lequel les consultations ont eu lieu et où ils en sont dans le processus. Le confrère LÉVESQUE poursuit en présentant le déroulement des consultations, les changements proposés par le projet, les modifications aux taux de traitement, les règles d'intégration et ce qui regarde la nouvelle directive.

Une période d'échanges et de précisions a lieu. Les confrères OLIVIER BORY et la table apportent des précisions et des compléments d'information pour chacune des situations partagées. Le confrère BORY décrit le type de situation qui doit être signalé au Syndicat.

6.1 Proposition n° 1

Il est proposé par le confrère CLAUDE BÉRUBÉ
Appuyé par le confrère BENOÎT CÔTÉ

Que l'on approuve une période de prolongation avant la pause.

PROPOSITION ADOPTÉE

Pause de 10 h 30 à 10 h 45

6.2 Fusion des listes de rappel

Le confrère RONALD COQUELIN, coordonnateur aux Recours et relations de travail, explique la fusion des listes de rappel qui serait engendrée si la fusion des corps d'emploi de conducteur de véhicules et d'équipements mobiles classe I et classe II était adoptée. Le confrère COQUELIN précise que la fusion de la liste de rappel sera basée sur le rang et l'ancienneté, et ce, en fonction du port d'attache. Il précise que toutes les procédures s'effectueront conjointement avec le Syndicat qui s'occupera d'effectuer toutes les vérifications.

Une période d'échanges et de questions a lieu. Le confrère COQUELIN précise les différences entre les types de fusion, le transfert de listes de rappel et l'abolition de listes de rappel. Le confrère OLIVIER BORY amène des précisions sur le nouveau système de LDA.

Le confrère RONALD COQUELIN explique ce qui en est de la lettre transmise au sujet de l'entente. La consœur SYLVIE VALLIÈRES précise la situation qui traite de l'abolition d'une liste de rappel.

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, président général, est de passage pour leur parler des négociations à venir. Il explique qu'ils seront sollicités et consultés afin de faire les choses autrement cette fois-ci. Certains comme la FIQ et l'APTS feront front commun, mais ce ne sera pas nécessairement le cas du SFPO. Il ajoute qu'ils joueront un rôle crucial pour les prochaines négociations. Le confrère DAIGLE termine en rappelant l'importance de bien rapporter l'information des forums dans leur milieu de travail.

10. MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

Le confrère RONALD COQUELIN, coordonnateur aux Recours et relations de travail, fait la présentation des modifications apportées à la Loi sur les normes du travail à la suite du dépôt de l'adoption du projet de loi n° 176. Certaines modifications sont en vigueur depuis le 12 juin 2018, alors que d'autres le seront à compter du 1^{er} janvier 2019. Les articles touchent entre autres l'élargissement et l'ajout de plusieurs types de congé, la date de dépôt lors de harcèlement psychologique et sexuel et le droit de refus pour le temps supplémentaire.

Une période de questionnements et d'échanges a lieu sur diverses situations rencontrées. Il est précisé que le document de présentation ainsi que les références du document seront accessibles sur *Mon SFPO en ligne* outre le lien pour la CNESST.

La consœur LINA CHIASSON fait remarquer que toutes les luttes effectuées par le Syndicat permettent d'apporter ces types de changements.

Ajournement à 12 h 10
Reprise des travaux à 13 h 40

6.3 Appel de classement

Les confrères OLIVIER BORY, coordonnateur et MARC LÉVESQUE, conseiller, tous deux à la Classification, équité salariale et mouvements de personnel, démystifient l'appel de classement. Le confrère BORY explique qu'un avis d'intégration sera transmis aux conducteurs de classe I et II, aux PPSR, aux opérateurs de foreuse mobile et aux patrouilleurs à la suite de l'approbation des directives.

Le confrère LÉVESQUE décrit qu'en vertu de l'article 5-15.05 et de la procédure prévue à l'annexe B de la convention collective 2015-2020, il est possible de déposer un appel de classement. Il explique que cet appel est une procédure qui peut être utilisée par l'employé à la suite d'un changement ou d'une modification à la classification par l'employeur. Ils clarifient ensuite les deux situations où il est

possible de déposer un appel de classement, précisent les délais, les étapes et mentionnent les classes d'emplois qui seront éventuellement visées.

Le confrère OLIVIER BORY ajoute qu'en raison de la complexité du formulaire, il a été convenu avec l'employeur de prolonger à 45 jours le délai entre l'avis d'intégration et le dépôt de son appel de classement. Une période d'échanges et de questions a lieu.

La consœur, LINA CHIASSON rappelle que tous les documents présentés au cours de cette instance seront déposés sur *Mon SFPO en ligne*.

7. RELATIVITÉ SALARIALE 2019

Le confrère OLIVIER BORY, coordonnateur à la classification, à l'équité salariale et aux mouvements de personnel présente la procédure concernant la nouvelle structure salariale qui sera en vigueur dès le 2 avril 2019. Afin de s'y retrouver plus facilement, le SFPO a préparé un outil qui permet de calculer le salaire de façon préliminaire. Celui-ci sera accessible sur le site Internet du SFPO lorsqu'il sera finalisé. Par une simulation, il présente comment utiliser l'outil.

Un période de questions et d'échanges a lieu.

8. MON SFPO EN LIGNE

Madame DANIE BLAIS, conseillère aux Communications, expose la procédure à suivre pour utiliser l'application Web *Mon SFPO en ligne*. Elle les invite les membres à communiquer à communications@sfpq.qc.ca lorsqu'ils rencontrent des problèmes. Elle ajoute que l'arborescence sera révisée en 2019. En mode « Démo », Mme BLAIS présente l'arborescence d'une personne déléguée, trésorière ou présidente. Ultérieurement, cette application sera accessible à tous les membres. Le babillard permet de les informer entre autres sur l'ajout de documents et les événements à venir. Le confrère NORMAN PARADIS insiste pour dire qu'il s'agit de leur outil de travail.

Une période de questions et d'échanges a lieu.

Au cours des débats, la consœur LINA CHIASSON cède la présidence au confrère NORMAN PARADIS.

La consœur LINA CHIASSON mentionne que le nom des membres des comités SST sera ajouté dans Synfonie au début de 2019.

Le confrère NORMAN PARADIS cède la présidence d'assemblée à la consœur LINA CHIASSON.

Relativement à *Mon SFPO en ligne*, le confrère NORMAN PARADIS les invite les utilisateurs à commenter ou à donner leurs suggestions puisqu'ils permettent d'améliorer l'outil. La consœur LINA CHIASSON ajoute que le site Web a été conçu pour améliorer la communication et mieux informer la structure.

Pause de 15 h 5 à 15 h 20

8.1 Capsule « Comment remplir un grief »

Madame DANIE BLAIS, conseillère aux Communications, présente la capsule « Comment remplir un grief ». Avant d'en faire le visionnement, elle explique où trouver les capsules de la collection « Je sais tout ». Madame BLAIS précise que les explications contenues dans la capsule sont basées sur les erreurs les plus fréquemment rencontrées par les Recours et qu'elles font retarder le processus

de règlement de grief. Le confrère NORMAN PARADIS souligne que la capsule est également utile pour les membres au besoin. Une période de questions s'ensuit.

9. LA NÉTIQUETTE

Madame DANIE BLAIS, conseillère aux Communications, fait une présentation sur la nétiquette du SFPO, soit un ensemble de règles de savoir-vivre que doivent respecter les utilisateurs des réseaux comme Internet. Madame BLAIS explique qui est responsable de la nétiquette, comment la nétiquette est appliquée et pourquoi les réseaux sociaux doivent être administrés. Puisqu'il est difficile d'en faire la gestion, elle demande le soutien de tous les utilisateurs. Elle explique les attitudes à adopter, car tout ce qui est écrit est public, archivé et vendu. Elle conclut en spécifiant que le commentaire doit être gentil, éducatif, nécessaire, inspirant et exact.

La nétiquette peut être consultée sur le site Web du SFPO ou Facebook.

11. PROPOSITIONS AU CONSEIL SYNDICAL

Aucune proposition n'a été apportée.

12. DOSSIER DES RECOURS

La consœur SYLVIE VALLIÈRES, conseillère aux Recours et relations de travail, clarifie une situation au sujet des aménagements ministériels, puisqu'ils n'ont pas été votés en bonne et due forme par les employés concernés. Certains votes ont dû être repris pour respecter la façon de faire. Elle leur demande de s'assurer, à titre de délégués, de faire voter l'aménagement lors des changements de saison ou lorsqu'il y a 60 % des personnes concernées qui désirent apporter un changement, et ce, sur leur temps de travail. La consœur VALLIÈRES rappelle les procédures à suivre.

Une période d'échanges et de précisions a lieu.

13. PLACE À LA DÉLÉGATION MEMBRE CMMRP

La consœur LINA CHIASSON, présidente d'assemblée, laisse la place à la délégation membre CMMRP. Divers sujets rencontrés en CMMRP sont discutés. Il est également rappelé de mettre en ligne les comptes rendus des CMMRP.

La consœur CHIASSON demande leur collaboration afin que soit présent au minimum un membre CMMRP par ministère lors des prochains forums.

14. PLACE À LA DÉLÉGATION AUTRE QUE LE MTMDT

La consœur LINA CHIASSON, présidente d'assemblée, laisse la place aux délégations autres que le MTQ afin de discuter entre autres du cumul de temps compensé des occasionnels de plus d'un an.

Au cours des débats, la consœur LINA CHIASSON cède la présidence d'assemblée au confrère NORMAN PARADIS.

La consœur LINA CHIASSON apporte plus de précisions sur le temps supplémentaire.

Le confrère NORMAN PARADIS cède la présidence d'assemblée à la consœur LINA CHIASSON.

Par la suite, des discussions ont lieu sur le lettrage des camions.

15. DIVERS

Le confrère NORMAN PARADIS partage et apporte quelques explications en ce qui concerne les sujets qui lui ont été proposés qui sont principalement des points pour les prochaines négociations. Des échanges s'ensuivent.

Le confrère PARADIS fait un retour sur la tournée de négociation et stipule que les principales demandes des travailleurs sont d'avoir plus d'argent dans leur poche et d'obtenir l'équité. Il termine en mentionnant que seront formés au prochain Forum le comité de négociation et le comité de stratégie en prévision des négociations à venir.

Ajournement à 17 h 45

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont collaboré au succès de ce Forum.



Lina Chiasson
Vice-présidente nationale
Responsable du Forum Ouvriers

/it

Documents officiels du 5^e Forum Ouvriers suivant le XVIII^e Congrès [28-FO-05] :

- Ordre du jour du Forum Ouvriers tenu le 22 novembre 2018 [28-FO-05]
- Avis de convocation pour les délégations officielles et participantes
- Avis de convocation pour les délégations fraternelles
- Annexe A – Liste des personnes présentes titulaires d'une délégation officielle ou participante